

Actu
7



Cérémonie
8



Sport
22

lucé magazine

Les dessous du très haut débit



Magazine d'information municipal de la Ville de Lucé - n° 14 — février-mars 11

www.ville-luce.fr

sommaire n°14

lucé magazine

Directeur de la publication :
Emmanuel Lecomte

Rédaction - Coordination :
Service Communication

Conception - Maquette :
Service Multimédi@

Service Communication :
5, rue Jules Ferry - 28110 Lucé
Tél. 02 37 25 68 25 - Fax 02 37 34 72 66

Impression :
Corlet Imprimeur
14110 Condé-sur-Noireau

Tirage : 8 500 exemplaires

Diffusion : Distrib'Services

I.S.S.N. : 1148-6058





Imprimé en France par un imprimeur certifié IMPRIM'VERT sur du papier PEFC issu de forêts gérées durablement.

éditorial

Emmanuel Lecomte



Maire de Lucé

Créer des liens... entre tous

Nous nous étions exprimés contre un passage en force, mais malgré les réticences de certaines communes, la nouvelle communauté d'agglomération Chartres Métropole a vu le jour le 1er janvier 2011 par décision de Monsieur le Préfet.

Désormais une parmi 32 communes, la ville de Lucé devra composer avec les nouvelles règles de solidarité financière qui la pénaliseront de 129 950 euros, alors que les communes rurales le savent, celles dont les habitants fréquentent les équipements publics, clubs et autres associations, Lucé est déjà une ville solidaire.

Alors pour maintenir la qualité de l'offre de services qui vous est proposée, nous poursuivons nos efforts de gestion dont les premiers résultats positifs commencent à être visibles sur l'ensemble des ratios légaux.

L'actualité des mois de mars et avril promet d'être riche en évènements.

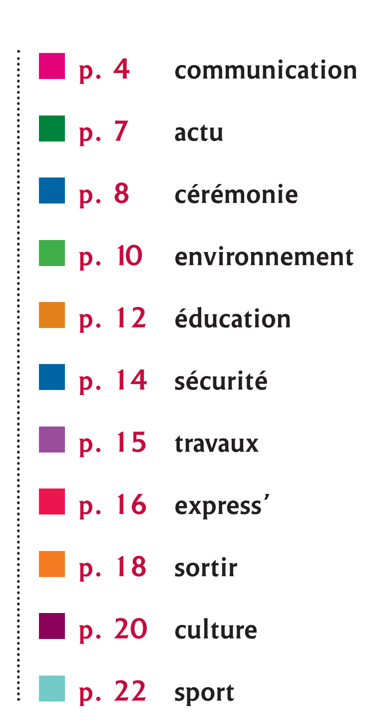




sortir 18

culture 20

La médiathèque lance un nouveau rendez-vous trimestriel «les rencontres au jardin» A découvrir absolument !



Nous accompagnons les services de la ville vers un «travailler autrement», dans un esprit de modernité, de polyvalence et de transversalité afin que chacun, usager ou agent, trouve sa place dans cette organisation que nous devons réinventer sans cesse du fait d'un contexte général peu rassurant, qui laisse davantage de place aux doutes plutôt qu'aux certitudes.

Néanmoins et nous en sommes fiers, nous poserons la première pierre de la crèche au cours de l'année 2011, nous finaliserons le Plan Local d'Urbanisme qui vous aidera à encore mieux vivre à Lucé demain et nous poursuivrons l'entretien de l'ensemble du patrimoine bâti et de la voirie, largement affectée par les intempéries de cet hiver.

Mais enfin et surtout, nous ferons tout notre possible pour vous permettre d'accéder au Très Haut Débit dans des délais raisonnables. Beaucoup d'entre vous sont pénalisés professionnellement et personnellement par cette fracture numérique, très importante au sein de notre commune ; cependant notre action dépendra des choix qui se feront au niveau national. Aussi, je ne peux que vous réexprimer ma détermination à faire aboutir une solution le plus rapidement possible, pour que demain, la vie à Lucé vous soit encore facilitée par l'accès à de nouveaux services désormais disponibles sur le net.

Bonne lecture à tous ■



Les dessous du très haut débit

Un enjeu majeur

Dès 2008, à la demande de la Municipalité, les services de la ville ont dressé un état des lieux des technologies existantes sur Lucé et une cartographie des débits. Le constat est clair : plus de la moitié de Lucé a un débit inférieur à 2 Mbps*.

Pour mieux comprendre

En novembre 2009, l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) lance une consultation publique nationale relative à la montée en débit.

Cette consultation doit permettre de proposer à l'horizon 2010 les conditions effectives de mise en œuvre d'une solution, afin de constituer un outil d'intervention à la disposition des collectivités.

Dès lors, la ville de Lucé est soumise à l'attente de parution des résultats de cette consultation publiée en décembre 2010 et aujourd'hui en attente d'un avis de l'autorité de la concurrence...

En janvier 2010, Emmanuel Lecomte, Maire de Lucé, décide de la création d'une mission développement numérique sur Lucé. Les objectifs de cette mission passe par la création d'une démarche projet visant à mettre en place une assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.), coordonnée par un chargé de mission et un comité de pilotage.

En février 2010, le Président de la République annonce sa volonté de faire bénéficier tous les Français du très haut débit d'ici 15 ans.

Fin février 2010, l'Arcep se contente de recommander le recours aux technologies de montée en débit aux seules zones «non dégroupables» (Lucé est en zone dégroupée) et avertit les collectivités locales qu'elles ne devront pas agir si les opérateurs privés envisagent d'investir dans le FttH (fibre optique jusqu'à l'abonné) sur leur territoire.

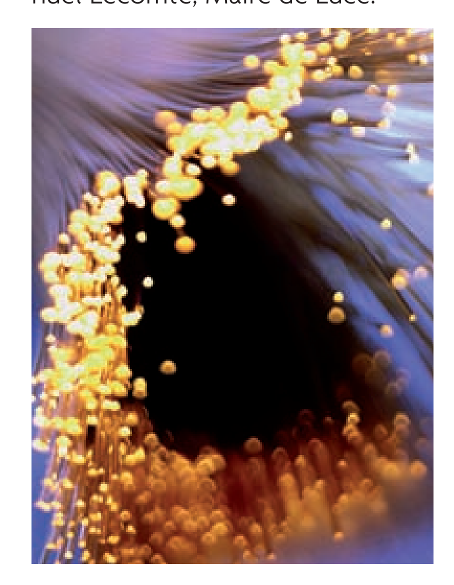
La montée en débit a vécu...

Dans la perspective de l'inscription du territoire de Lucé pour une opticalisation de la ville dans les projets des opérateurs nationaux, Emmanuel Lecomte engage des démarches auprès de ces derniers pour positionner la

* Mbps : Megabits par seconde

ville et faire valoir ses atouts.
Un courrier est adressé aux différents opérateurs en ce sens.
SFR répond qu'en l'absence d'un cadre réglementaire pour les communes classées en zone 2 (c'est le cas de Lucé), il ne peut à ce jour s'engager fermement sur un projet FttH.
Orange nous précise que la ville de Lucé est inscrite dans son plan de déploiement très haut débit le 13 juillet 2010.
Au niveau national, les opérateurs sont tenus de publier la liste des villes où ils prévoient un déploiement de la fibre optique pour l'été 2010.
Ce sera finalement l'échéance du 31 janvier 2011 qui sera retenue pour répondre à un Appel à Manifestation d'Intention d'Investissements émis par le Gouvernement dans le cadre de son Programme national Très Haut Débit.
A la date d'aujourd'hui, cette liste est en attente de publication par le ministère en charge de l'économie numérique.
Parallèlement, au niveau départemental, un document de référence en matière d'aménagement numérique du territoire de l'Eure-et-Loir est publié en décembre 2010. Dans ce document, à plusieurs reprises, la REG.I.E.S. signale son intention d'opticaliser la ville de Lucé.

Deux opérateurs se sont positionnés pour l'opticalisation de la ville de Lucé suite aux différentes démarches entreprises par Emmanuel Lecomte, Maire de Lucé.



Dates clés des décisions de l'ARCEP

2009

18 décembre 2009 : publication de la loi relative à la lutte contre la fracture numérique.

22 octobre 2009 : bénéficier d'une montée en débit sur les réseaux fixes est une demande forte des citoyens relayée par les collectivités territoriales. En attendant le FttH, une telle montée en débit peut se faire au travers de la mise en œuvre de solutions d'accès à la sous-boucle locale, laquelle pourrait permettre, dans un certain nombre de territoires, en raccourcissant les paires de cuivre, de proposer des débits DSL plus importants que ceux actuellement disponibles. La consultation publique lancée par l'Arcep jusqu'au 23 novembre doit permettre à l'Autorité de proposer, début 2010, les conditions effectives de mise en œuvre de l'accès à la sous-boucle, afin de pouvoir, notamment, constituer un outil d'intervention à la disposition des collectivités.

2010

15 décembre 2010 : l'ARCEP adopte le cadre réglementaire du FttH en dehors des zones très denses.

25 octobre 2010 : l'Autorité met en consultation publique son projet de décision précisant les modalités de l'accès aux lignes à très haut débit en fibre optique en zones moins denses.

13 octobre 2010 : L'Autorité lance une consultation sur son projet de décision précisant les conditions d'accessibilité et d'ouverture des infrastructures et des réseaux. Dans le même temps, l'Autorité saisit pour avis l'Autorité de la concurrence et les associations de collectivités territoriales.

1er octobre 2010 : l'Autorité met en consultation publique son projet de décision portant sur les conditions économiques de l'accès aux infrastructures de génie civil de boucle locale.

27 septembre 2010 : l'Autorité de la concurrence rend un avis sur le projet de décision de l'ARCEP sur le déploiement de la fibre dans les zones moyennement et peu denses.

27 juillet 2010 :
- l'ARCEP effectue un point d'étape sur l'encadrement des projets de montée en débit.
- FTTH dans les zones «moins denses» : l'ARCEP transmet à l'Autorité de la concurrence son projet de décision relatif au déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire (hors zones très denses).
- Tarification des fourreaux : l'ARCEP met en consultation publique son projet de décision sur les conditions économiques de l'accès au génie civil de France Télécom.
- FTTH : l'ARCEP élabore un modèle économique sur le coût de déploiement de la fibre optique.

14 juin 2010 : Le Premier ministre présente le programme national «très haut débit».

11 juin 2010 : l'Autorité met en consultation publique jusqu'au 13 juillet son projet de décision précisant les modalités de l'accès aux lignes à très haut débit en fibre optique en dehors des zones très denses.

25 février 2010 : l'Autorité publie des orientations sur la mise en oeuvre de solutions de montée en débit via l'accès à la sous-boucle locale.

10 février 2010 : le Président de la République annonce sa volonté de faire bénéficier tous les Français du très haut débit d'ici 15 ans.

2011

24 janvier 2011 : L'ARCEP met en consultation publique un projet de recommandation sur la mise en œuvre de la montée en débit.

18 janvier 2011 : le ministre chargé de l'économie numérique homologue la décision de l'ARCEP du 14 décembre 2010 précisant les modalités de l'accès au très haut débit dans les zones moins denses.

France Télécom Orange

En réponse au courier envoyé par le Maire, Bruno Janet, Directeur des relations avec les collectivités locales nous répond le 13 juillet 2010 :
"Vous avez fait part à Monsieur Stéphane Richard, Directeur Général de France Télécom Orange qui m'a confié le soin de vous répondre, de votre souhait de voir Lucé bénéficier du déploiement du réseau FttH. J'ai pris également connaissance du courier que vous m'aviez adressé, et je vous remercie de la confiance que vous témoignez à notre groupe.
La ville de Lucé est inscrite dans notre plan de déploiement du réseau très haut debit à partir de 2013. Dans le cadre de ce programme, France Télécom Orange s'engage sur ses fonds propres à couvrir 80 % d'une commune en 5 ans et 100 % dans les 10 ans, en conformité avec les règlementations qui seront mises en place sur ces zones et en partenariat avec les opérateurs d'immeubles qui se positionneront sur la commune".

Dans un article du journal La République du Centre publié le 14 janvier 2011, Eric Maes, directeur des relations avec les collectivités locales en Eure-et-Loir pour France Télécom Orange déclare :
«France Télécom devrait alimenter en FttH les villes de Chartres et de Lucé d'ici 2015».

Régie Intercommunale d'énergies et de services

Dans le «Schéma directeur territorial d'aménagement numérique» de l'Eure-et-Loir, document de référence pour le département, la REG.I.E.S. fait savoir son intention d'opticaliser la ville de Lucé.
«La REG.I.E.S. a initié à partir de 2009 une partie de la couverture de Lucé et prévoit de couvrir en FttH plusieurs communes euréliennes, sans recours aux financements publics. Après itérations avec la REG.I.E.S., le déploiement pourrait concerner plusieurs communes, dont Lucé».
Pour mieux comprendre, Emmanuel Lecomte, Maire de Lucé reçoit en entretien le 10 janvier 2011, Messieurs Crochet et Charnoz, respectivement Président SEIPC (Syndicat électrique intercommunal du pays chartrain) et Directeur REG.I.E.S. A cette occasion, ils annoncent le projet commun avec le SEIPC d'assurer sur la période 2011-2015, la couverture de la ville de Lucé.
Par ailleurs, Lucé a sollicité des renseignements aux opérateurs ayant rendu publique l'intention d'opticaliser la ville.
La REG.I.E.S. nous a répondu :
sur la mise en place d'un réseau fibre optique ouvert et neutre dégroupé au NRO lui permettant de respecter sa stricte fonction d'opérateur d'opérateurs et ainsi garantir la concurrence entre fournisseurs d'accès Internet.
A la date d'aujourd'hui, la REG.I.E.S. a des accords avec les fournisseurs d'accès Altitude, Alsatis, e-tera et numéo. Elle est en cours de discussions avec Orange, SFR et Free.
Le déploiement total du réseau fibre optique est prévu entre 2011 (35% de la population éligible) et 2016 (100%)
La mise en place des nœuds de raccordement optique (NRO), 5 au total sur Lucé s'étalera jusqu'en 2014. En 2010, le premier NRO a été ouvert sur Lucé.
Quant aux délais de construction des lignes jusqu'à l'abonné, ils seront de 7 semaines (objectif de la REG.I.E.S) à 26 semaines (contrainte de l'ARCEP).
Les coûts de raccordement seront à la charge de l'opérateur.

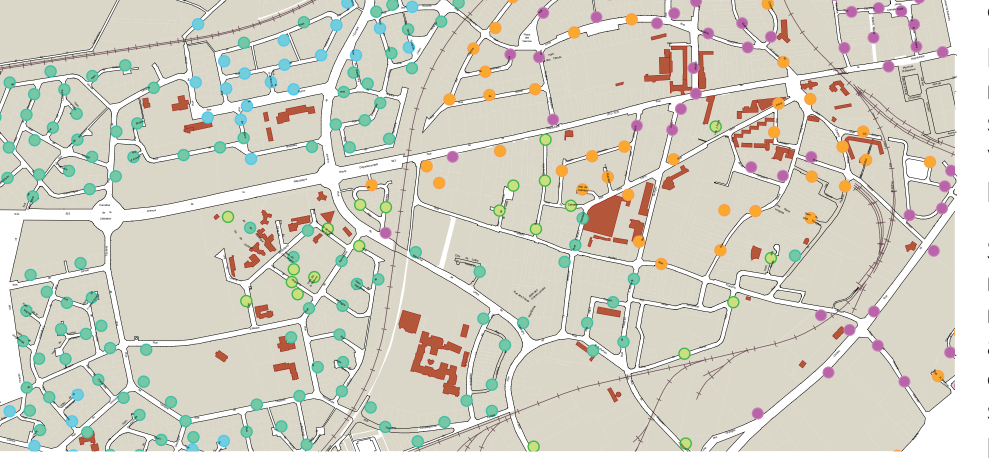
Ces deux opérateurs ont participé à l'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissements clôturé le 31 janvier dernier, il devrait permettre de labelliser un des deux projets.
A la date de publication, les résultats ne sont pas encore connus. Nous aurons l'occasion de vous les communiquer prochainement.

Lucé a pour sa part, préparé un projet de montée en débit. La consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage est prête, la ville a passé commande des informations préalables sur les infrastructures de la boucle locale de France Télécom.
Si aucun des deux projets ne venaient à se mettre en place sur Lucé dans les délais définis par l'Arcep (de 3 à 5 ans), autrement dit si aucun opérateur privé n'envisageait d'investir dans le FttH (fibre optique jusqu'à l'abonné) sur Lucé et à cette seule condition, la ville pourra engager une montée en débit. ■

- inférieur à 500 kbps
- inférieur à 1 Mbps
- inférieur à 2 Mbps



- inférieur à 4 Mbps
- inférieur à 8 Mbps
- supérieur à 8 Mbps



Les services en **alerte neige**



Viabilité hivernale

Dès l'arrivée des premiers flocons, une attention toute particulière est apportée par les services de la ville pour garantir la sécurité des usagers du domaine public. Le plan de viabilité hivernal a été déclanché cette année précocement. Le Maire a d'ailleurs tenu à saluer le travail des agents qui n'ont pas ménagé leurs efforts et qui ont fait face, avec professionnalisme, à un épisode neigeux particulièrement important.

À circonstances exceptionnelles, mobilisation exceptionnelle. Pour limiter les conséquences des fortes chutes de neige que l'on a connues dès le 25 novembre 2010, les centres techniques (régie centre technique, régie cadre de vie et régie espaces verts) se sont relayés sans discontinuer jours, nuits et week-ends pour assurer la viabilité hivernale.
La ville a assuré le déneigement des voies de circulation automobile, les accès aux établissements publics, les abords des écoles ou encore les abris voyageurs...
Ainsi, les rues à déneiger, déverglacer et saler font l'objet d'un classement chronologique d'intervention basé sur plusieurs critères dont le statut de la voie, l'importance du trafic, la présence d'ouvrages d'art, l'importance de la pente en long de la chaussée, l'existence de lignes de transports en commun,...
L'objectif de cette organisation est de permettre à l'ensemble des Lucéens de pouvoir circuler sur l'ensemble de la commune et vers les autres villes du secteur.
À titre d'exemple, les rues de la République, Leclerc, Maréchal de Lattre de Tassigny ou encore l'avenue de l'Europe sont classées en priorité 1 ;
Les rues Albert Camus, de Lorraine, François Mattei, du Paradis ou encore Bécasse sont classées en priorité 2 ;
Les rues Edmond Rostand, Marcel Pagnol, Paul Claudel, Jules Ferry, Albert Brossard ou des Vignes arrivent en priorité 3, etc...
Les rues classées en priorité 3 ne peuvent pas être salées avant les routes départementales, les avenues traversantes ou les voies à forte circulation.

Différents critères sont pris en compte comme la nécessité de respecter les priorités de salage de certains axes pour garantir la circulation de l'ensemble des automobilistes dans les meilleures conditions de sécurité possible, la prise en compte des conditions météorologiques (quantité de neige, classement du département en vigilance orange ou jaune durant plusieurs journées)...
De plus, en raison de l'intensité de l'épisode neigeux, des records de froid et de la persistance des températures négatives pendant plusieurs jours, la neige s'est parfois transformée en glace.
Il faut savoir que techniquement, les voies recouvertes d'1 à 2 cm de glace fortement compactées par le passage de véhicules, ne peuvent être traités par les moyens dont disposent la commune. Les lames de déneigement ne peuvent briser la glace et le sel en grains devient inefficace en l'absence d'eau liquide en surface.
D'ailleurs, il est important de rappeler que la ville n'intervient pas sur les voies ou les parkings privés qui sont à la charge des bailleurs.
Enfin, la réglementation prévoit que ce soit les riverains ou les propriétaires qui assurent le déneigement et le salage des trottoirs au droit de leurs habitations.
Il convient d'ailleurs de remercier l'ensemble des habitants qui, par civisme, ont déneigé et salé le trottoir situé devant leur domicile comme le règlement le prévoit. ■

En chiffres *

1 chasse-neige équipé d'une saleuse
1 370 Km parcourus par la déneigeuse
134 Km de trottoirs et allées traités manuellement
150 tonnes de sel en vrac
15 475 Kg de sel en sacs
725 Kg de produits déverglaçants (chlorure de magnésium ou calcium)
1 600 heures de travail
48 Km de voirie communale
Coût global des opérations : 70 000 €

** Ces chiffres concernent la période du 25/11/2010 à ce jour.*

Bonne année 2011



Vœux du Maire

Tradition oblige, Emmanuel Lecomte, Maire de Lucé et les élus du Conseil Municipal ont adressé, le 4 janvier 2011, leurs vœux aux employés municipaux, artisans, commerçants, industriels, enseignants et acteurs du monde associatif.

Vœux au personnel municipal

C'est devant une salle comble que le Maire et son équipe municipale ont présenté leurs vœux aux employés de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale.

À cette occasion, Emmanuel Lecomte a tenu à remercier et à saluer les efforts des équipes de déneigement fortement mobilisées pendant les épisodes neigeux de fin d'année.
«Comment démarrer cette année sans évoquer les récentes intempéries qui nous ont prouvé une fois de plus que nous ne pouvions pas tout maîtriser.

Cependant et grâce à tous vos efforts, nous avons continué de remplir nos missions.

Je remercie donc vivement les équipes de déneigement mais aussi l'ensemble du personnel qui s'est organisé pour venir travailler».

Il a ainsi rappelé le principe d'adaptabilité du service public qui s'applique y compris en période de rigueur financière et où les collectivités connaissent d'importantes mutations.

«Nous sommes donc au cœur de multiples changements, le plus récent étant la création de la nouvelle communauté d'agglomération Chartres Métropole depuis le 1er janvier dernier.

Nous ne savons pas encore quelles conséquences cela aura pour la ville de Lucé mais le visage de l'intercommunalité en sera forcément modifié, ainsi que les règles de partage et de solidarité. Alors un grand merci à l'ensemble des services d'être à nos côtés dans la délicate mission que nous menons. Merci pour votre enthousiasme et votre compréhension».

Cette cérémonie a permis de saluer le départ des retraités et de féliciter les récipiendaires de la médaille d'honneur du travail.

Les retraités

Fatemeh Barkhesly, Guy Bloem, Annick Chauveau, Odile Haugomat, Marie-Odile Joubert, Bernard Léger, Thérèse Leroy, Alain Oger, Henriette Rousselet, Sylviane Revert et Geneviève Villedieu.

Médaille régionale départementale et communale

Médaille d'Argent : Béatrice Berthault, Véronique Bordier, Bernard Canu, Jérôme Donati, Jean-Luc Drouin, Bruno Du-

rand, Josiane Fontanel, Dominique Le Fur, Noël Leblanc, Claudia Lecomte, Bernard Léger, Colette Lemarchand, Marie-Thérèse Leroy, David Monnier, Valérie Piedelièvre et Nathalie Plard.

Médaille de Vermeil : Daniel Barre et Annick Chauveau

Médaille d'Or : Brigitte Fauveau, Jean-Pierre Hee, Colette Jouannet et Jean-Jacques Mas.

Vœux aux forces vives

Les responsables d'entreprises (commerçants, artisans, industriels), d'associations et du monde enseignant ont, à leur tour, reçu les vœux de la municipalité.

Le Maire a profité de cette cérémonie pour saluer le travail du corps enseignant.

«Je remercie donc les membres du corps enseignant présents parmi nous ce soir et avec qui nous accompagnons au quotidien les enfants de notre commune à la fois dans leur parcours scolaire mais aussi plus largement dans leur apprentissage de la citoyenneté.

C'est une lourde tâche à laquelle nous accordons le plus de moyens possible, l'Etat ne cessant son désengagement. Nous n'avons aujourd'hui effectivement aucune certitude sur la pérennité de l'aide de l'Etat dans le cadre de l'accompagnement éducatif, pour lequel il ne fait aucun doute à Lucé, qu'il est indispensable».

Le Maire s'est ensuite félicité de pouvoir compter sur un monde associatif lucéen, très actif et dynamique.

«On reconnaît souvent le dynamisme d'une commune à ses associations. Et bien je crois sincèrement que l'on peut à ce titre déclarer Lucé «ville dynamique», car vous ne manquez jamais de répondre présents lors des diverses manifestations et les activités que vous proposez sont riches et variées.

Je vous remercie d'autant plus que nous vous avons entraîné dans notre démarche de rigueur, contraints de modifier le versement de certaines subventions. Soyez assurés de notre soutien malgré les temps difficiles que nous traversons».

Enfin, Emmanuel Lecomte a remercié les responsables d'entreprises pour leur action au quotidien.

«Je remercie pour leur présence et leur action au quotidien tous les artisans, commerçants et chefs d'entreprises de Lucé.

Je connais les efforts que vous menez de votre côté pour maintenir vos activités sur la commune, maintenir vos emplois et donc maintenir de la vie sur notre commune.

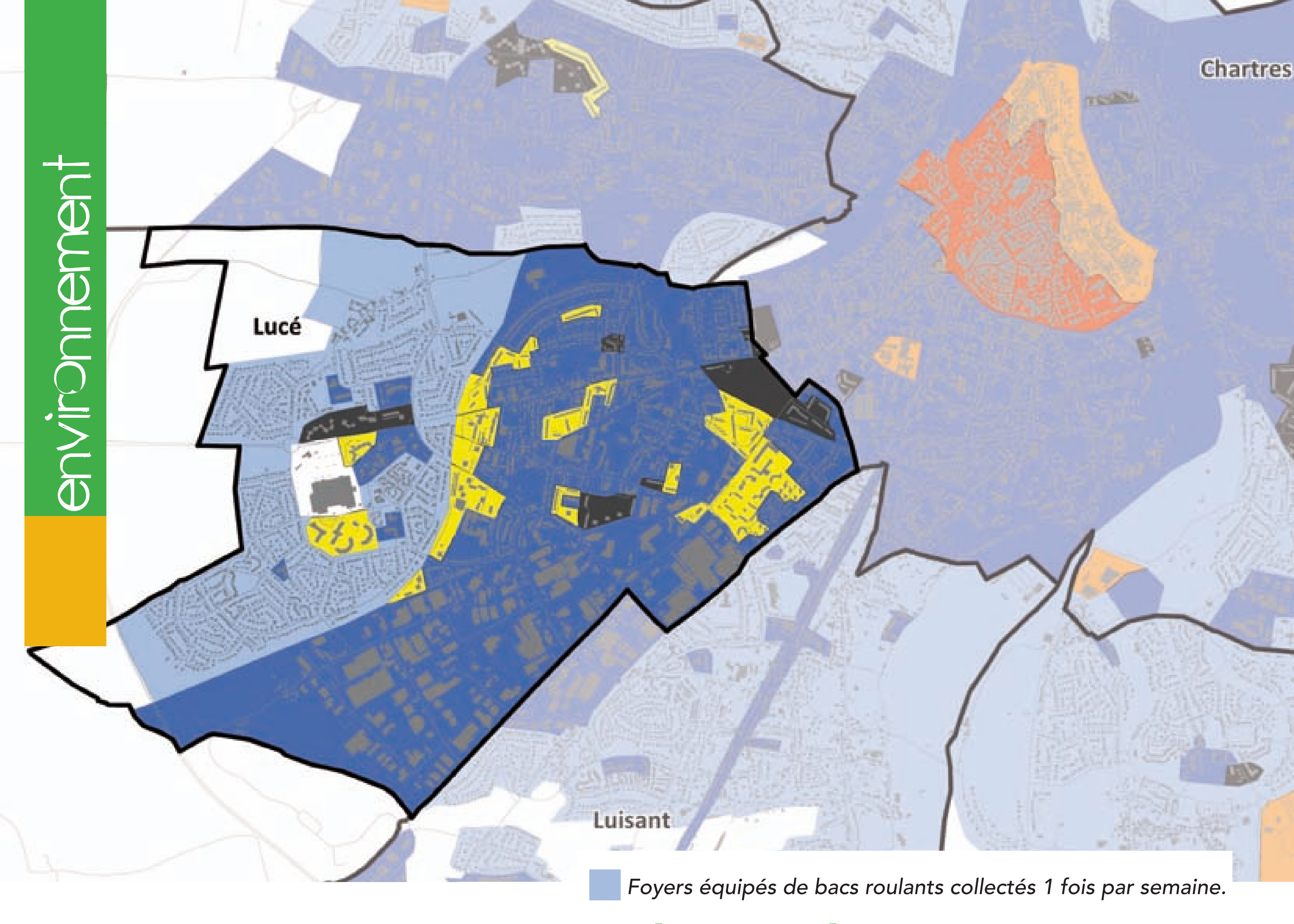
2010 aura été pour tous une année de transition suite à la mise en place de la réforme de la taxe professionnelle.

2011 verra les premiers effets négatifs de cette réforme.

Souhaitons nous d'être les uns et les autres le moins pénalisé par ces nouvelles dispositions, qui ne sont pas sans laisser planer un doute certain sur l'avenir de vos impôts et de nos recettes. Encore une fois merci à tous pour ce que vous faites».

À tous, il a souhaité une excellente année 2011, porteuse de projets.





Foyers équipés de bacs roulants collectés 1 fois par semaine.

Du nouveau dans la collecte de vos déchets

Mode d'emploi

Chartres métropole est l'autorité compétente en matière de collecte, de traitement et de valorisation des déchets. À compter du 4 avril 2011, des nouveautés importantes interviennent dans la collecte de vos déchets ménagers, essentiellement pour l'habitat pavillonnaire. Décryptage…

Suite à une étude d'optimisation de la gestion des déchets et une réflexion sur l'amélioration des performances de tri, la commission déchets de Chartres métropole a décidé d'une nouvelle organisation du service de collecte des déchets ménagers pour 2011.

Courant mars, les lucéens qui résident en zone pavillonnaire seront équipés de deux bacs roulants pour le stockage de leurs déchets ménagers et le tri sélectif.

Chaque pavillon sera doté de deux bacs roulants adaptés à la composition du foyer :
- un bac gris pour les ordures ménagères. Les ordures ménagères (restes alimentaires, balayures, polystyrène…) doivent être mises dans un sac bien fermé puis déposées dans le bac gris.

- un bac jaune pour les emballages recyclables et les papiers qui seront mélangés. En effet, dorénavant les emballages ménagers (briques alimentaires et cartonettes, boîtes de conserve métalliques, flacons et bidons en plastique) et les papiers (journaux, prospectus, magazines, papiers blancs) sont déposés en vrac, sans sac et mélangés dans le bac jaune.

Ce nouveau système de stockage vise à améliorer le tri, l'hygiène sur la voie publique et à se conformer aux évolutions de la réglementation concernant le métier de «rippeur», l'un des plus exposés aux T.M.S «troubles musculo-squelettiques», port de charges, coupures, piqûres,...

À compter du 4 avril, la collecte en porte-à-porte s'effectuera sur présentation des bacs roulants, en remplacement des sacs-poubelles, sauf pour le centre de Lucé où les sacs-poubelles seront conservés.

Autre changement notoire, la réduction de fréquence de collecte des bacs roulants qui interviendra une seule fois par semaine.

Pour le verre à recycler (bouteilles, pots, bocaux sans bouchon ni capsule), pas de changement, des conteneurs à verre d'apport volontaire sont disponibles près de chez vous.

Cette démarche d'optimisation mise en place par Chartres métropole vise à adapter le service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés en tenant compte des évolutions techniques, des dispositions réglementaires et des contraintes économiques du moment, pour concilier à la fois l'amélioration du service rendu aux usagers, le soin apporté au cadre de vie et la nécessaire maîtrise des coûts.

Un guide du tri et le calendrier de collecte 2011 seront distribués par Chartres métropole dans le courant du mois de mars.

Pour tout complément d'informations, contactez le service Info-déchets de Chartres métropole, **n° vert 0 800 22 20 36**.

Distribution des sacs-poubelles

Chartres métropole met chaque année à la disposition de ses habitants des sacs-poubelles :
sacs bleus (ordures ménagères)
sacs jaunes (emballages),
sacs biodégradables (déchets verts).

Sur Lucé, vous êtes invités à venir retirer vos sacs à la Ferme pédagogique des Carreaux, Impasse Paul Claudel, du lundi 28 février au samedi 5 mars 2011.

La distribution se déroulera aux horaires suivants :
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 ;
Mardi, de 9h15 à 12h30 ;
Samedi, de 9h15 à 11h45.

Pensez à vous munir d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'un relevé de taxe d'habitation qui permet d'adapter la quantité de sacs à la composition réelle du foyer.

Les usagers peuvent également récupérer leurs sacs au service déchets de Chartres métropole, 3 rue Charles Brune à Lucé, qui reste ouvert toute l'année.

Bien entendu, à compter du 4 avril 2011, les sacs ne sont plus fournis aux habitants équipés de bacs roulants. ■



Les ordures ménagères doivent être mises en sacs et déposées dans le bac gris.



Les emballages et les papiers doivent être déposés en vrac dans le bac jaune.



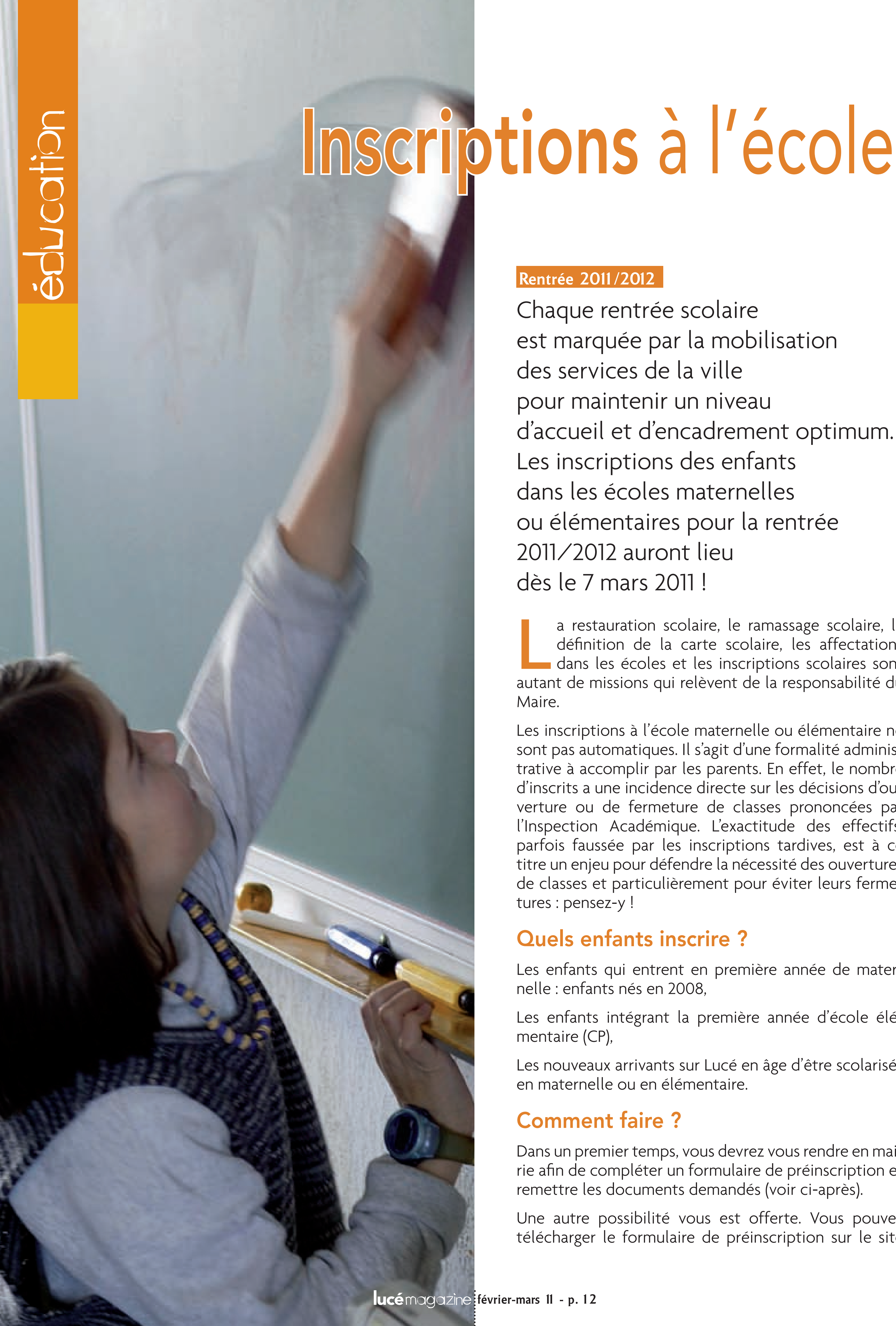
▶ A retenir

À compter du 4 avril :
- 2 bacs roulants en habitat pavillonnaire,
- collecte une seule fois par semaine en habitat pavillonnaire,
- mélange des emballages et des papiers dans le bac jaune.

Info-déchets Chartres métropole

N° Vert 0 800 22 20 36

Crédit photos : Chartres Métropole



éducation

Inscriptions à l'école

Rentrée 2011/2012

Chaque rentrée scolaire est marquée par la mobilisation des services de la ville pour maintenir un niveau d'accueil et d'encadrement optimum. Les inscriptions des enfants dans les écoles maternelles ou élémentaires pour la rentrée 2011/2012 auront lieu dès le 7 mars 2011 !

La restauration scolaire, le ramassage scolaire, la définition de la carte scolaire, les affectations dans les écoles et les inscriptions scolaires sont autant de missions qui relèvent de la responsabilité du Maire.

Les inscriptions à l'école maternelle ou élémentaire ne sont pas automatiques. Il s'agit d'une formalité administrative à accomplir par les parents. En effet, le nombre d'inscrits a une incidence directe sur les décisions d'ouverture ou de fermeture de classes prononcées par l'Inspection Académique. L'exactitude des effectifs, parfois faussée par les inscriptions tardives, est à ce titre un enjeu pour défendre la nécessité des ouvertures de classes et particulièrement pour éviter leurs fermetures : pensez-y !

Quels enfants inscrire ?

Les enfants qui entrent en première année de maternelle : enfants nés en 2008,

Les enfants intégrant la première année d'école élémentaire (CP),

Les nouveaux arrivants sur Lucé en âge d'être scolarisés en maternelle ou en élémentaire.

Comment faire ?

Dans un premier temps, vous devrez vous rendre en mairie afin de compléter un formulaire de préinscription et remettre les documents demandés (voir ci-après).

Une autre possibilité vous est offerte. Vous pouvez télécharger le formulaire de préinscription sur le site



Internet de la ville www.ville-luce.fr, le compléter et le déposer ensuite en mairie avec les justificatifs demandés. Vous recevrez alors à votre domicile le certificat d'inscription.

Une fois en possession du certificat d'inscription délivré par la mairie, vous devrez vous présenter obligatoirement à l'école de votre secteur, pour procéder à l'admission de votre enfant, faute de quoi l'inscription définitive ne pourra être validée.

En effet, l'admission à l'école primaire est prononcée par le directeur ou la directrice de l'école.

Quand ?

En mairie, à compter du 7 mars 2011, et ce, jusqu'au 10 juin 2011.
A l'école : les jours et heures de permanence ainsi que les modalités de rendez-vous pour rencontrer le directeur ou la directrice de l'école, vous seront communiqués par chaque école.

Quels documents fournir ?

Pour vous faire délivrer le certificat d'inscription par la mairie, vous devrez vous y présenter, muni impérativement des documents suivants :
- le livret de famille,
- le jugement de divorce (pour les parents concernés),
- un justificatif de domicile au nom des parents (facture d'électricité, loyers...),
- le carnet de santé à jour ou un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

Pour vous rendre à l'école, vous devrez avoir en votre possession :
Les documents énumérés ci-dessus, ainsi que le certificat d'inscription délivré par la mairie, Si votre enfant vient d'un autre établissement, le certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école.

Dans quelle école ?

Pour inscrire leur(s) enfant(s), les parents doivent respecter la «carte scolaire» qui détermine le lieu de scolarisation de l'enfant en fonction de son adresse.

Transport, restauration et accueil périscolaire

Les inscriptions pour les services de restauration scolaire, le ramassage scolaire, l'accueil périscolaire, les accueils d'été auront lieu du 2 mai au 1er juillet 2011 à la mairie de Lucé.

Néanmoins, vous avez la possibilité de retirer le dossier d'inscription (un par enfant) à partir du 4 avril 2011. Vous pouvez ainsi prendre votre temps pour le(s) compléter, avant de le(s) déposer à partir du 2 mai 2011.

Attention : Pour les non-lucéens, ces inscriptions débuteront le 30 mai 2011.

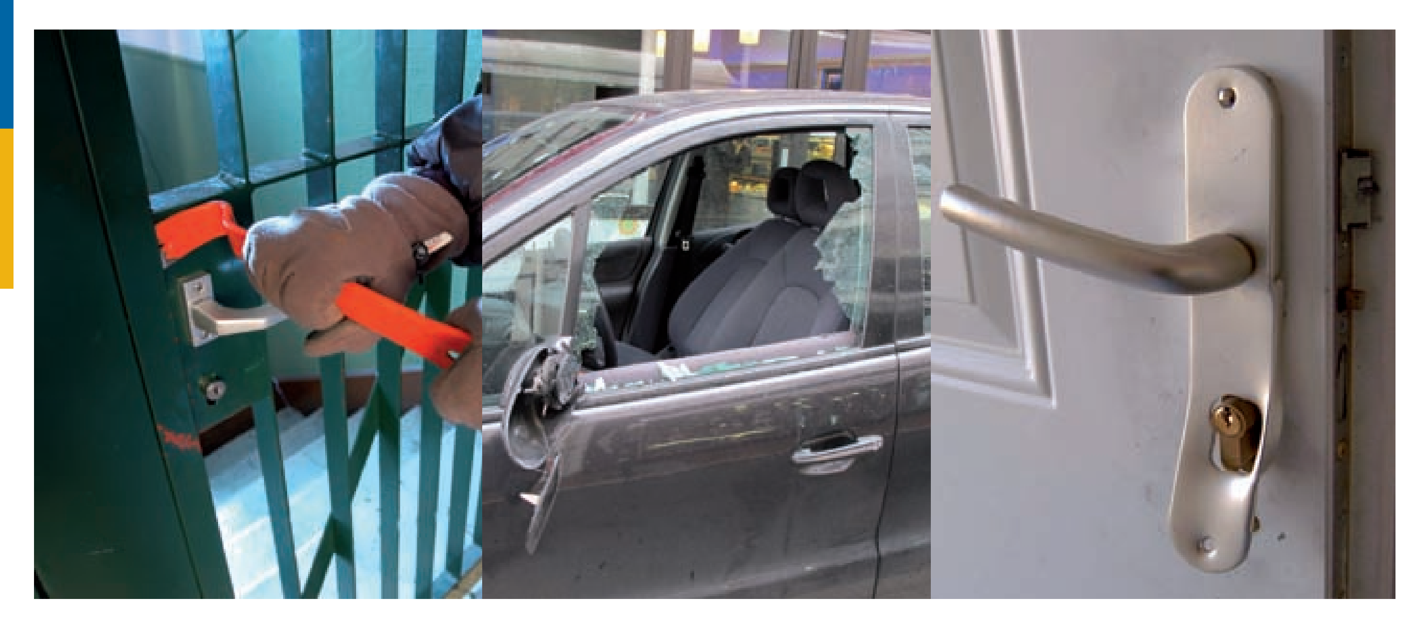
Notez bien !
Inscriptions non-stop du 2 au 6 mai 2011, de 8h30 à 17h30 (16h30 le vendredi). ■

A retenir

Inscriptions à l'école maternelle ou élémentaire : à compter du 7 mars

Inscriptions au service de restauration, de ramassage, l'accueil périscolaire et les accueils d'été : du 2 mai au 1er juillet

Victimes de vol...



Sécurité publique

Lorsque l'on a été victime d'un cambriolage de son lieu de résidence ou d'un vol commis dans son véhicule, on ressent toujours un choc émotionnel légitime. Mais passé ce moment, on réagit. En particulier en portant plainte auprès de la Police Nationale ou de la Gendarmerie.

Cependant, dans la contrariété, l'affolement et l'inquiétude des formalités à accomplir, on oublie souvent d'apporter aux enquêteurs des renseignements précieux pour l'enquête sur le descriptif précis des objets volés.

Ce faisant, on compromet, sans s'en rendre compte, les chances d'élucidation de son affaire par les policiers et l'on augmente celles de laisser aux voleurs le butin dérobé ! Car les policiers doivent toujours prouver aux juges l'origine frauduleuse des biens suspects découverts lors de leurs opérations d'investigations (arrestations, fouilles, perquisitions ...) pour faire condamner les voleurs et les receleurs (ceux qui détiennent les objets volés).

Ainsi, si un plaignant ne leur a pas indiqué précisément les caractéristiques d'identification des objets qui lui ont été dérobés (prouvant de ce fait sa légitime propriété), les voleurs prétendront qu'il s'agit de leurs biens personnels et les policiers auront alors l'obligation légale ... de les laisser en disposer !

Pour accroître son efficacité et vous permettre de récupérer plus souvent vos biens, la Police a donc besoin de votre aide, dès le début de son enquête, en lui fournissant lors de votre dépôt de plainte le maximum d'éléments d'informations utiles sur les objets volés.

Pour tout bien : la marque, le type, la forme, la couleur, le numéro de fabrication et la preuve de l'achat ou du don qui vous a été fait ;

Pour les bijoux : la matière, la forme, les gravures (de dates, de prénoms, de circonstances, ...) et, si possible, une photographie.

Naturellement, toute autre marque liée à l'usure, à un défaut ou à la personnalisation du bien sera également intéressante pour les policiers.

Certes, personne ne connaît de mémoire les renseignements utiles ; mais dans la plupart des cas, ceux-ci figurent soit chez vous ou chez vos proches (dans les factures ou sur les bons de garantie), soit chez les commerçants où les biens ont été achetés (dans leurs archives commerciales ou leurs registres d'inventaires).

En communiquant ces éléments à la Police Nationale, vos efforts de recherches seront nécessairement récompensés :
soit par la découverte de vos biens par les enquêteurs ;
soit par leurs remboursements par votre assureur.

Alors, tous ensemble, luttons contre les voleurs malfaisants qui abusent de l'ignorance par nos concitoyens, des mesures efficaces pour les contrer ! ■

Article transmis par Patrick Meynier, Commissaire Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir.

Les nouveaux locaux de LESSCALE

Inauguration

Installée 20 rue Albert Brossard, l'association LESSCALE (Lucé Espace Sportif Scientifique Culturel d'Animations de Loisirs Educatifs) a inauguré officiellement ses nouveaux locaux mis à disposition par la ville le mardi 30 novembre dernier.



C'est en présence d'Emmanuel Lecomte, Maire de Lucé, de Malick Sène, Adjoint au sport, d'Elisabeth Machard, Adjointe à la culture, d'élus, de Guy Lunant, Président de LESSCALE, d'adhérents et des intervenants de l'association que s'est déroulée l'inauguration des locaux flambant neufs.

Entièrement réaménagés par la ville pour accueillir l'association, ces locaux abritaient précédemment le centre médico psycho infantile. Les travaux ont consisté à la redistribution complète de l'espace qui s'étend sur 142 m^2 et comprend une entrée avec dégagement, deux bureaux, un sanitaire et trois salles d'activités qui abritent les loisirs créatifs, l'aquarelle et la ludothèque.

Les travaux ont pris en compte les règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Ces travaux, réalisés en partie par les équipes du Centre Technique Municipal, concernent :
- Une partie démolition : dépose de l'ensemble des faux plafonds existants, démolition des cloisons de distribution et percement des murs de refend ;
- En maçonnerie : réalisation d'un doublage intérieur, construction de cloisons de distribution, pose de faux plafonds, installation des portes de distribution, pose du carrelage dans l'entrée et le dégagement.
- En menuiserie : habillage des portes de distribution, pose des plinthes et aménagement de placards.
- En électricité : dépose de l'ancienne installation électrique, réalisation d'une nouvelle distribution électrique
- En plomberie : modification des canalisations de chauffage suite à la redistribution des locaux, équipement du sanitaire
- En serrurerie : réalisation de gardes corps intérieur et extérieur
- En peinture : mise en peinture de l'ensemble des locaux et ravalement des façades.
- Pose d'un revêtement de sol souple dans les salles d'activités et les bureaux.

Le reste des travaux a été confiés à des entreprises extérieures, pour le remplacement de l'ensemble des menuiseries bois par des menuiseries PVC double vitrage, la pose d'une nouvelle porte d'entrée métallique, l'aménagement d'une plate-forme élévatrice pour desservir les deux étages et l'installation d'alarmes incendie et anti-intrusion.
Le coût global des travaux s'élève à 200 000 €. ■

express'

Inscriptions à l'Ile aux enfants

Votre enfant est né en 2009, si vous souhaitez lui faire découvrir la vie en collectivité et préparer son entrée à l'école maternelle, vous pouvez l'inscrire à l'Ile aux enfants.
Lieu de transition entre la maison et l'école, ce lieu «passerelle» est une structure intermédiaire entre le mode d'accueil traditionnel des enfants de 2 à 3 ans et l'école maternelle.
Les inscriptions auront lieu les mardi 8 et mercredi 9 mars 2011 au Centre Communal d'Action Sociale, 10 rue de Bruxelles à Lucé, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.
Tél. 02 37 34 64 65.

Enquête de L'Insee

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise jusqu'au 16 avril 2011 une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.
La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc.
Sur Lucé, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.
Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Un nouveau quartier aux portes de Lucé



Le vaste espace de 5,7 hectares aux portes de Lucé sur le site de l'ancien CM 101 est en pleine transformation aux portes de la ville.

Ce projet urbain entrepris en 2007 a laissé place à un nouveau quartier avec ses places et ses rues, ses jardins et ses commerces en pied d'immeubles. Quatre chantiers sont actuellement en cours ou vont démarrer prochainement.

Les constructions reprennent au Carré d'Or. Les fondations de la deuxième tranche de l'opération Amadeus apparaissent. Le long de la rue du Parc, c'est une construction d'une cinquantaine logements qui sera édifiée dans le même style architectural qu'Amadeus 1.

Sur la rue de la République, la Villa Pergolese verra la construction d'une soixantaine logements et finalisera l'entrée du lotissement.

Sur la rue du Maréchal Leclerc, la résidence «les senioriales» prévoit d'accueillir environ 90 logements à destination de résidents valides, âgés de plus de 70 ans et désirant vivre à proximité des commerces et des dessertes de transports en commun.

Juste à côté, la deuxième tranche de la SCI Lucé Carré d'or débutera bientôt et finalisera ainsi une construction totale d'environ 120 logements et des commerces en pied d'immeuble.

Rappelons que la vie du quartier s'anime peu à peu grâce à la qualité des commerces et services qui s'y sont installés et aux larges espaces de trottoirs qui permettent à chacun de s'y promener.

Dissimulation du visage dans l'espace public

La loi 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant le port des tenues destinées à dissimuler le visage dans l'espace public entre en vigueur le 11 avril 2011.
Le législateur entend par espace public, les voies publiques ainsi que lieux ouverts au public ou affectés à un service public.

Les sanctions

Contravention de deuxième classe dont l'amende maximale est de 150 € .
L'obligation d'accomplir un stage de citoyenneté peut s'ajouter ou se substituer à la peine d'amende.

Dissimulation forcée du visage

L'article 4 de la loi stipule qu'il est inséré l'article 225-4-10 du code pénal :
«Le fait pour toute personne d'imposer à une (ou plusieurs autres) personne(s) de dissimuler son visage par menace,

violence, contrainte, abus d'autorité ou abus de pouvoir, en raison de son sexe, est puni d'un an d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. Lorsque le fait est commis au préjudice d'un mineur, les peines sont portées à deux ans d'emprisonnement et à 60 000 € d'amende».

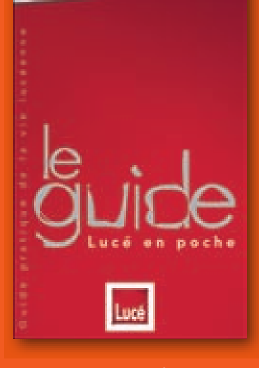
Sécheresse de l'été 2009

Une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse a été engagée par la ville de Lucé, pour la période du 1er juillet 2009 au 30 septembre 2009. L'arrêté du 13 décembre 2010 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est paru au Journal Officiel n° 0010 du 13 janvier 2011.

Malheureusement, la commune de Lucé n'a pas été retenue dans les décisions faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle.

Lucé en poche

La première édition de «Lucé en poche» vous permettra de trouver une mine d'informations pratiques sur la vie à Lucé.



Que vous soyez nouvel arrivant ou tout simplement si vous vivez ou exercez votre activité à Lucé, ce guide simplifiera votre vie quotidienne.

Mis à jour tous les deux ans, ce nouveau support de communication vous invite à découvrir ses services ou encore ses équipements culturels, sportifs, éducatifs, sociaux...

C'est aussi l'outil indispensable qui sera désormais offert chaque année aux nouveaux arrivants pour leur permettre de se familiariser avec la ville.

Vous pouvez consulter ou télécharger «Lucé en poche» sur le site portail www.ville-luce.fr.

Un nouveau directeur artistique au Conservatoire



Précédemment organisée en direction collégiale, la direction pédagogique et artistique du Conservatoire de musique a été confiée à Mahammad Ghavi-Helm en août 2010. Professeur de percussions à Lucé depuis 1981, il connaît bien le conservatoire et souhaite inscrire son action telle qu'elle est décrite dans le projet d'établissement.

C'est autour d'une équipe soudée qu'il souhaite renforcer le travail transversal, promouvoir les musiques actuelles, développer les représentations en milieu scolaire ou encore favoriser les actions comme la création d'un orchestre dans une l'école qui permettent un travail de sensibilisation musicale sur trois ans auprès de deux classes de CE2 et CM1 à l'école Jules Ferry.

Détecteurs de fumée

À partir de mars 2015, l'occupant d'un logement, locataire ou propriétaire, doit installer au moins un détecteur de fumée normalisé. Le détecteur est alimenté par piles ou fonctionne à partir de l'alimentation électrique du logement, sous réserve dans ce cas qu'il soit équipé d'une alimentation de secours susceptible de prendre le relais en cas de dysfonctionnement électrique.

Le détecteur doit :
- détecter les fumées émises dès le début d'un incendie,
- émettre immédiatement un signal sonore suffisant permettant de réveiller une personne endormie.

La responsabilité de l'installation et de l'entretien du détecteur incombe en règle générale à l'occupant du logement, sauf par exemple dans le cas de locations saisonnières, de locations meublées ou de logements sociaux. Enfin, l'occupant du logement notifie cette installation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie : cette notification s'effectue par la remise d'une attestation dont le contenu doit être précisé par un arrêté à paraître.

La loi visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation avait été publiée en 10 mars 2010.

Pôle emploi, nouveaux horaires

Pour améliorer les services délivrés aux demandeurs d'emploi et aux entreprises, Pôle emploi Centre modifie ses horaires d'accueil.
Lundi, mardi, mercredi, 8h45-16h45,
Jeudi, 8h45-12h45,
Vendredi, 8h45-15h45.
www.pole-emploi.fr

Le fil de la solidarité

Créé en mars 2010, «le fil de la solidarité» vise à apporter soutien et réconfort aux personnes de 60 ans et plus qui se sentent isolées.
Le principe est simple. Vous souhaitez être appelé chez vous une fois par semaine ou bien une fois par mois, vous vous inscrivez auprès du C.C.A.S. en précisant le rythme des appels et leur périodicité.



La conversation est libre, anonyme, confidentielle et sans jugement ; le service est gratuit et sans engagement. Sa seule limite réside dans le fait de signaler une absence prolongée et de se manifester dès le retour à la maison.
Votre contact : Centre Communal d'Action Sociale - 10, rue de Bruxelles à Lucé.
Tél. 02 37 34 64 65



12 mars

Concert de l'Orchestre d'Harmonie
Centre Culturel, 20h30
Tél. 02 36 69 54 30

13 mars

«Argentine», ciné conférence de l'association des Jumelages



Cap vers le sud, la Patagonie des gauchos et la Terre de Feu ! Le Sud commence au pied du légendaire Aconcagua. Entourée de lacs et de montagnes, la Patagonie andine et ses artisans chocolatiers font rêver.
1000 Km de steppe plus au Sud, la Cordillère des Andes offre un spectacle grandiose. Les glaciers glissent dans des lacs couleur émeraude. Et enfin, la Terre de Feu et Ushuaïa !
Les routes de Patagonie deviennent alors des chemins liquides qui s'ouvrent vers d'autres horizons...
Centre Culturel, 15h
Tél. 02 37 35 80 27

Trophée Geneviève et Gilbert Pellard de Lucé Sport Gym
Salle Coubertin
de 8h à 13h
Tél. 02 37 35 22 92

Gaspard Proust
humour


© F. Rappeneau

10 mars - Centre Culturel - 20h30

Après avoir remporté le 1er prix de nombreux Festivals (Paris fait sa comédie, Juste pour rire Nantes...), Gaspard Proust a conquis la scène parisienne.

Il dynamite les travers humains dans un seul-en-scène vitriolé qui associe impertinence et élégance. Un ton nouveau à découvrir.

«Il y a longtemps que je n'avais pas vu un jeune humoriste aussi étonnant sur scène, étonnant parce qu'il n'aime pas les humoristes, il n'aime pas le public et il n'aime pas faire rire, mais il y arrive quand même ! En tout cas, une chose est sûre, nous on l'aime et vous allez l'adorer.» *Laurent Ruquier.*

Renseignements : 02 37 33 75 85

19 mars

Gala annuel du Twirling Club de Lucé
Centre Culturel
20h30
Tél. 02 37 36 48 06

Commémoration du 49ème anniversaire du cessez-le-feu en Algérie
Perron Hôtel de ville
10h15
Tél. 02 37 25 68 04

19 et 20 mars

Départementaux d'escrime organisés par LESSCALE
Salle Jean Boudrie
de 8h à 20h
Tél. 02 37 35 56 69

22 mars

Master class clavecin par Michel Dévérité, classe d'Ana Giurgiu
Salle Bach du Conservatoire
A partir de 14h
Tél. 02 37 25 68 93

25 mars

Concert de Printemps par les ensembles du Conservatoire
Centre Culturel
19h30
Tél. 02 37 25 68 93

26 mars

Jazz de mars, Bigband du Conservatoire dirigé par Olivier Gallou

Centre Culturel
20h30
Tél. 02 37 25 68 93

27 mars

Journée régionale de Badminton organisée par l'Alba
Salle Jean Boudrie
de 8h à 19h
Tél. 06 01 85 81 57

1er avril

Fête du Printemps, Carnaval
Tél. 02 37 25 68 16

3 avril

La Lucé/Nogent, Course cycliste en ligne reliant Lucé à Nogent-le-Rotrou
Départ à 14h20,
Place du 19 mars
Tél. 02 37 25 68 63

8 avril

Concert «Autour du chant» par les élèves du Conservatoire, direction Marjolaine Marsoulaud
Centre Culturel - 19h
Tél. 02 37 25 68 93

9 avril

Soirée dansante de l'amicale folklorique portugaise
Centre Culturel - 21h
Tél. 06 22 54 79 82

10 avril

«Nomades d'Arctique», ciné conférence de l'association des Jumelages
À 800 Km au Nord du Cercle Polaire, une vaste presqu'île de Russie s'avance dans l'océan arctique, c'est la péninsule de Taïmyr. Dans cette immensité glacée, une procession de petites maisons aux cheminées fumantes tirées par des rennes, c'est «l'Arguich», la transhumance du peuple Dolgan.
À la pointe Nord-Est de la Sibérie, sur le détroit de Béring, deux peuples millénaires vivent en symbiose.
Centre Culturel - 15h
Tél. 02 37 35 80 27

Fred Pellerin

humour



18 mars - Centre Culturel - 20h30

Anecdotes, potins, rumeurs passent à la moulinette de Fred Pellerin pour en ressortir sous forme de contes pour adultes. La frontière entre réalité et imaginaire est ténue et toute ressemblance avec des personnages ayant réellement existé n'est pas fortuite. La force de ce formidable bonimenteur est, sans être démagogique, de nous raconter des histoires... toujours vraies ! Fred Pellerin met des enjoliveurs à la surréaliste banalité, brasse notre mémoire collective par ses acrobaties verbales. Trente ans seulement et déjà un grand artiste dont le talent est à la mesure de son humanité et de sa modestie : énorme !
Renseignements : 02 37 33 75 85

Les Baladins du Conservatoire

31 mars, 1er, 2 et 3 avril - Centre Culturel

Deux pièces tirées du théâtre du «grand guignol»

Un concert chez les fous de Charles Foley et André de Lorde
Un crime dans une maison de fous de André de Lorde et Alfred Binet

Mise en scène : Eric Auvray

Représentations à 20h30
(15h le 3 avril).

Renseignements : 02 37 25 68 93



14 et 15 avril

Forum départemental du cirque, plus de 1000 enfants des écoles primaires du département
Stade F. Richoux
A partir de 9h
Tél. 02 37 25 68 63

20 avril

Après-midi dansant de «Loisirs du temps libre»
Centre Culturel
14h30
Tél. 02 37 28 05 57

23 et 24 avril

Loto du Football Club Lucé Ouest
Centre Culturel
Début des jeux :
20h30 le samedi et 13h30 le dimanche
Tél. 06 84 13 79 13

Rencontres au jardin

Médiathèque

La médiathèque lance un nouveau rendez-vous trimestriel, «Les Rencontres au jardin». Chaque saison, ces rendez-vous permettront de mettre un coup de projecteur sur un écrivain ou un personnage célèbre. Ce sera l'occasion de partager une facette plus personnelle d'un auteur, et ainsi, redécouvrir une vie souvent riche et dense.



Le personnage d'Amantine Aurore Lucile Dupin, future George Sand, débutera ce cycle de trois spectacles. Il s'agit bien sûr d'un clin d'œil à la médiathèque qui porte son nom. Mais cette fois, nous nous intéresserons à la genèse intellectuelle de l'auteur avant de prendre un pseudonyme masculin.

A l'époque, George Sand a beaucoup défrayé la chronique par son audace, des pensées avant-gardistes et féministes, une vie sentimentale mouvementée ainsi que des idées politiques affirmées.

Elle s'est essayée à différents genres littéraires (roman, nouvelle, conte, théâtre, autobiographie, critique littéraire, texte politique) et ses écrits sont très révélateurs d'une personnalité, qui s'avère, dès son plus jeune âge, forte et déterminée.

Ce 12 mars, vous découvrirez cet auteur avant qu'elle ne devienne l'écrivain de renom, si controversé.

Marjolaine Humbert interprète une George Sand plus vraie que nature, et nous invite à découvrir à travers ses lettres, les prémices de son talent d'écrivain.

«Dès ses premières correspondances, celle qui n'est encore qu'Aurore Dupin bouillonne, tempête, invective.

Tour à tour sincère et menteuse, vaillante et lasse, elle offre par ses lettres une photographie passionnante de sa vie, elle apparaît comme l'amante sans pudeur et l'amie maternelle, une camarade que n'effarouche pas la verdeur des mots et surtout comme une artiste et une femme sensible face au changement profond de la société du XIXème siècle.

Diserte et contradictoire, drôle et généreuse, blessée et portée pourtant par la volonté irrépressible d'être un élément agissant du monde, George Sand est une femme qui obstinément écrit et croit, pense et travaille.»

Avec Marjolaine Humbert
Mise en scène : Christophe Truchi

D'après les correspondances de George Sand, «La genèse d'un des plus grands monuments de la littérature française»

Le samedi 12 mars à 15h, salle du jardin de Nohant de la médiathèque.

Entrée libre

«Marjolaine Humbert campe une magnifique George Sand, vraie, attachante, rebelle, indépendante et ô combien moderne» - Avignews

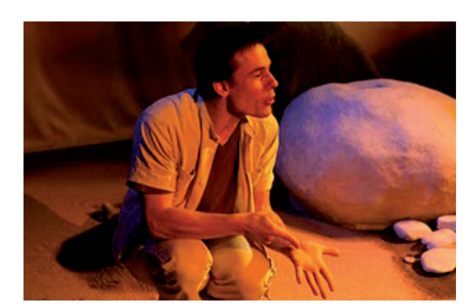
«La langue est belle... un délice assumé» - Théatrorama

«Une voix «sandienne»... à s'y méprendre» - Les amis de George Sand

La prochaine rencontre au jardin aura lieu le 30 juin 2011, elle sera dédiée à Oscar Wilde, génie des lettres et des bons mots. ■

À vos agendas

Du 19 au 29 mars : Festival Cornegidouille
La compagnie Fleurs de peau présente «Pouss'Caillou», un spectacle musical jeune public destiné aux enfants de 1 à 5 ans, évoquant le voyage d'un petit caillou dans un univers minéral poétique et coloré.
Représentations : le 19 mars à 10h30 et 16h, le 23 mars à 15h.
Réservations : 02 37 33 75 80



Une exposition d'instruments de musique insolites sera présentée dans le Château de Pictordu.

Samedi 2 avril à 16h
Heure du conte «les saisons»

À l'approche des beaux jours, des histoires pour jouer avec les quatre saisons...

Les 5 et 6 avril à 10h30
Représentations théâtrales : «Lecture des Lettres de Jean Moulin» (tirées de Premier combat, Jean Moulin, Editions de Minuit)

Avec Eric Auvray et ses élèves de 3ème du collège Les Petits Sentiers.

La 1ère journée sera consacrée à la Résistance civile, la seconde, au contact avec les Allemands.

Mercredi 20 avril de 15h à 17h
Atelier bricolage : «Création de bijoux»
Un atelier qui permettra aux enfants de laisser libre cours à leur imagination pour réaliser des bijoux à porter et à offrir...

Du 11 mars au 16 avril
Ateliers à l'Espace Public Numérique : découverte de l'ordinateur, niveau 1

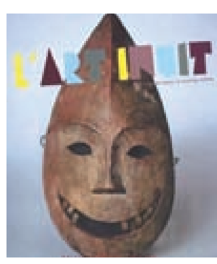
Cet atelier vous permettra de découvrir l'ordinateur et vous aidera à mieux comprendre et à maîtriser le fonctionnement de ses différents périphériques. Apprenez à utiliser une souris, un clavier et à organiser vos fichiers.

Public : débutants - 6 séances de 2h
Les vendredis de 13h30 à 15h30
Les samedis de 10h à 12h

coups de cœur

▶ Espace jeunesse

Toutes mes histoires de l'Art



Éditions Courtes et longues

Cette collection de grande qualité mérite qu'on s'y attarde.
Elle propose la découverte de l'histoire de l'art mondial à travers 10 volumes grand format par an. Chaque titre cible une période, un artiste ou un mouvement avec des œuvres commentées et des activités. ■

▶ Espace adultes

Le Porte-lame

De William S. Burroughs
Tristram, 2011

New-York, 2014. Le gouvernement décide de ne plus soigner les «inaptes» - malades chroniques, génétiques, etc. - sauf s'ils acceptent leur stérilisation. S'organise alors une médecine parallèle et clandestine : Billy, porte-lame, est chargé de fournir drogues, médicaments, matériel voire assistance aux médecins clandestins.

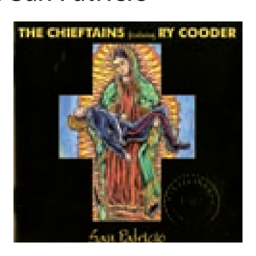


Écrit en 1979, ce texte est, à l'origine, l'ébauche d'un projet cinématographique. Il était jusque-là inédit en français. ■

▶ Espace musique

The Chieftains featuring Ry Cooder

De San Patricio



Vous êtes plutôt musiques celtiques ou rythmes latinos ? Peu importe, ce disque est pour vous. L'un des plus grands groupes celtiques, les Chieftains, a souhaité rendre hommage à la Légion de Saint Patrick, constituée d'immigrés irlandais désertant l'armée américaine pour rejoindre les troupes du Mexique pendant la guerre de 1846 qui opposa les deux pays.

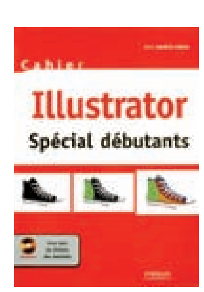
Pour l'occasion, ils ont entraîné avec eux l'un des plus grands guitaristes de tous les temps. Ry Cooder, musicien hors pair a joué avec les géants de tous les genres musicaux, produit le Buena Vista Social Club et fut l'auteur de Paris Texas, une des plus belles musiques de film. ■

▶ Espace multimédia

Cahier Illustrator

D'Eric Sainte-Croix

Cet ouvrage présente les principales fonctionnalités d'Illustrator, logiciel de dessin vectoriel qui permet de concevoir logos, schémas, diagrammes, et illustrations..., à travers 42 exercices où chaque étape est illustrée par une capture d'écran. ■



sport

Le club labellisé élite étoile d'or

Lucé Basket

Premier club pour la formation des jeunes en Eure-et-Loir, Lucé Basket a reçu le label «Club formateur élite, étoile d'or» de la Fédération Française de Basket Ball. Cette distinction souligne et concrétise l'excellent travail de formation et d'éducation dispensé au sein du club par les éducateurs depuis une dizaine d'années.



Le samedi 18 décembre dernier, Lucé Basket a réuni licenciés et parents pour fêter Noël en famille à la Salle Pierre de Coubertin. Tout l'après-midi, des jeux d'adresse et de dribbles par petits groupes intergénérationnels se sont succédés. Cette fête était également l'occasion de collecter des jouets à destination du Secours Populaire.

Pour clôturer cette journée, le père Noël est venu distribuer un goûter aux participants. Dans sa hotte, il n'a pas manqué d'apporter une récompense prestigieuse pour le club.

C'est en présence de Malick Sène, adjoint aux sports que Christophe Hubert, président de Lucé Basket, a reçu officiellement des mains du président du Comité d'Eure-et-Loir et au nom de la Fédération Française de Basket-Ball, le label «club formateur élite, étoile d'or».

Cette distinction souligne et concrétise l'excellent travail de formation et d'éducation dispensé par les éducateurs lucéens ainsi que les résultats obtenus depuis une dizaine d'années déjà.

81 clubs seulement au niveau national (3 en Région Centre) ont obtenu ce label délivré pour la première fois en 2010. Il s'agit d'un label qualité pour les groupements sportifs œuvrant en priorité dans les catégories, benjamin, benjamine, minime, cadet ainsi que dans la formation structurante (dirigeants, arbitres, entraîneurs).

Un club est considéré comme «formateur» s'il propose à ses licenciés des actions pérennes dans le développement de la pratique du basket sous forme de participation aux compétitions du plus haut niveau régional et au-dessus, avec ses équipes de jeunes.

Lucé Basket est le premier club d'Eure-et-Loir à avoir fait accéder une équipe masculine, cadet et minime, en championnat de France plusieurs saisons de suite et le seul en région Centre à se maintenir sans discontinuité à ce niveau depuis les six dernières années.

Le club présente sans réserve ses meilleurs joueurs et joueuses aux sélections départementales, régionales et nationales. Plus de 30 joueurs lucéens ont participé ces dernières années aux sélections départementales. Plusieurs d'entre eux ont participé à des sélections régionales et certains à des regroupements nationaux, trois ont intégré des centres de formation de Pro A.

Enfin, Lucé Basket encourage et inscrit ses entraîneurs, ses arbitres et ses dirigeants aux formations réservées spécifiquement à leur fonction.

Ainsi, Un club Elite ou Espoir s'inscrit en priorité dans la continuité de formation des jeunes.

Vainqueur du Challenge du Dynamisme de la Ligue du Centre en 2007, Lucé Basket s'est classé second en 2008 et a été de nouveau récompensé en 2010.

Le club a également accueilli le tournoi final du championnat régional poussin en juin dernier.



Rencontres scolaires de fin d'année

Du 13 au 24 décembre, les éducateurs sportifs du service des sports de la ville ont organisé des rencontres sportives pour les 1 200 élèves des grandes sections maternelles, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 des écoles de Lucé auprès desquels ils interviennent tout au long de l'année scolaire.

Ces rencontres sont l'aboutissement de cycles d'apprentissage vécus au préalable avec les élèves, les enseignants et les éducateurs sportifs durant 7 semaines.

Le fait d'organiser ces rencontres fin décembre est tout à fait volontaire car l'aspect festif des fêtes de fin d'année ajoute un plus au caractère sportif de ces rencontres.

Chaque élève a pu participer soit à des rencontres de jeux d'opposition, soit à des rencontres de handball.

Tous les participants ont reçu une médaille du sport pratiqué, offerte par le service des sports de la ville. Chaque élève s'est également vu remettre un goûter et un diplôme offerts par l'U.S.E.P. départemental.

Enfin, un objectif était à atteindre pour les élèves qui ont participé aux rencontres de hand puisque 8 classes pouvaient se qualifier pour participer au tournoi inter-ville, réunissant Mainvilliers, Lèves et Lucé.

Ce sera l'occasion pour les lucéens de se mesurer aux enfants d'autres villes et par là même d'évaluer leur niveau de compétence. ■

Des vacances sportives !

Les accueils de loisirs sportifs ouvrent à nouveau leurs portes pendant les vacances de Pâques. Ils se dérouleront à la salle Jean Boudrie et proposeront, pendant deux semaines, des activités sportives variées et des sorties ludiques très appréciées des jeunes et des adolescents.

Destinés aux enfants âgés de 9 à 17 ans, ces centres offrent deux formules d'accueil : en journée complète ou à la demi-journée.

Pensez à inscrire vos enfants rapidement en mairie, 30 places seulement sont disponibles ! ■

Championnats départementaux d'escalade

Les championnats départementaux d'escalade viennent de se dérouler en 2 étapes : le dimanche 9 janvier 2011 à Chartres pour les plus jeunes (microbe, poussin, benjamin) et le dimanche 16 janvier pour les plus âgés (minime, cadet, junior, senior et vétéran).

Le club CCM Lucé escalade s'est une nouvelle fois distingué en classant Alexis Bellassard, 2ème en poussin et Chloé Bouvier, 3ème en benjamine.

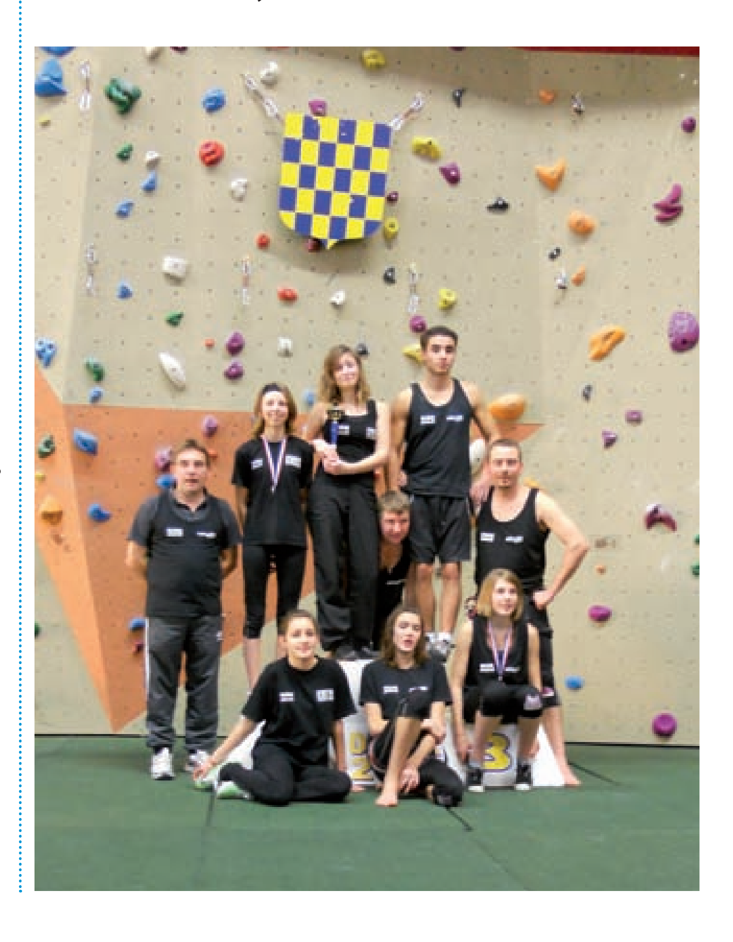
Le dimanche suivant, Lucé s'est illustrée aux championnats départementaux de Dreux en plaçant sur les podiums de nombreux participants et en décrochant le titre de championne départementale avec Marine Surriray.

Au final, les résultats lucéens sont très encourageants, les grimpeurs se classent ainsi :

Tiphaine Denne, 2ème en minime,
Laurine Algourdin, 3ème en cadette,
Chloé Levannais, 8ème en cadette,
Marine Surriray, 1ème en junior,
Driss Guennad, 2ème en junior,
Eric Bouvier, 8ème en senior,
Jean-François Denne, 9ème en vétéran.

Lucé est un club de 40 licenciés, Dreux en compte 120, Chartres 250 et Frétigny 90.

En proportion du nombre de licenciés et du nombre de podiums obtenus à ces championnats, le club de Lucé est plutôt bien représenté. ■



la COURSE CYCLISTE

LUCÉ/NOGENT

3 avril

Départ : 14h20 à Lucé, Place du 19 mars
Arrivée vers 17h à Nogent-le-Rotrou, rue de la forêt noire

Lucé ⚲ Mainvilliers ⚲ Amilly ⚲ Saint-Aubin-des-Bois ⚲ Fontaine-la-Guyon ⚲ Saint-Arnoult-des-Bois ⚲ Billancelles ⚲ Digny ⚲ Belhomert-Guéhouville ⚲ La Loupe ⚲ Saint-Maurice-Saint-Germain ⚲ Le Favril ⚲ Pontgouin ⚲ Landelles ⚲ Courville-sur-Eure ⚲ Chuisnes ⚲ Saint-Germain-le-Gaillard ⚲ Fruncé ⚲ Villebon ⚲ Saint-Denis-des-Puits ⚲ Les Corvées-les-Yys ⚲ Happonvilliers ⚲ Combres ⚲ Saint-Denis-d'Authou ⚲ Coudreceau ⚲ Brunelles ⚲ La Gaudaine ⚲ Trizay-Contretot-Saint-Serge ⚲ Saint-Jean-Pierre-Fixte ⚲ **Nogent-le-Rotrou**



